



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°6 :

VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOSTRUCTURE

Séance ordinaire du 21 Mars 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 Mars 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (Joan TARIS), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE), Philippe VALMIER (Bénédicte SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Sandrine JOVENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

DOSSIER N° 6 : VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOSTRUCTURE

RAPPORTEUR : Joan TARIS

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) favorise une gestion pluriannuelle de l'investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Elle donne une vision globale de la politique d'investissement et facilite les choix et les arbitrages politiques.

Régis par l'article L 2311-3 du Code Général de Collectivités Locales, les AP/CP permettent un allègement du budget et une présentation plus simple mais nécessite un suivi rigoureux :

1. la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer par la signature d'un marché par exemple.
2. le suivi des AP/CP s'effectue par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14. Les dépenses sont équilibrées par les recettes suivantes : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Par délibération du 11 octobre 2016 notre assemblée a décidé du lancement de l'opération relative à la réalisation d'une éco structure intégrant un multi accueil petite enfance de 70 places, RAM, LAPE et un centre social sur le quartier Jean-Jaurès - Godard, square d'Arnstadt.

Le montant total des travaux prévus pour la construction et l'équipement s'élève à 4 575 248 € TTC.

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2017 à 2019.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2017, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 4 575 248 € TTC concernés.

Ainsi,

VU l'article 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable,

VU la délibération N° 7 du 13 décembre 2011 mettant en place le principe de gestion des investissements en autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) à partir du budget 2012,

VU la délibération N° 11 du 11 octobre 2016 décidant du lancement de l'opération relative à la réalisation d'une éco structure intégrant un multi accueil petite enfance de 70 places, RAM, LAPE et un centre social sur le quartier Jean-Jaurès - Godard, square d'Arnstadt,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme indiqué dans le tableau en annexe 1,

Article 2 : Dit que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement.

Fait et délibéré le 21 mars 2017

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that encircles the name 'Patrick BOBET'.

Patrick BOBET

